

# La forêt communale de Saint-Vincent-les-Forts et le mélézin de Mouriaye Les enjeux de la gestion forestière

par Jean-Marc COGORDAN

La forêt communale de Saint-Vincent-les-Forts occupe l'extrême nord de la montagne de la Blanche qui sépare le bassin de Seyne-les-Alpes du vallon du Laverq et de la vallée de l'Ubaye. La montagne de la Blanche s'allonge du sud-est au nord-ouest sur plus de 15 km du Pic des Têtes (2 661 m) au sommet de Dormillouse (2 505 m) qui domine la forêt communale située en contrebas. Elle est constituée de quatre cantons formant massif, Mouriaye, le Bois Noir, les Planes et les Blaches, et s'étend en un vaste S au flanc de Dormillouse.

La forêt communale de Saint-Vincent-les-Forts a été marquée par une activité pastorale depuis les temps les plus anciens du Moyen-Age. A la fin du 18<sup>e</sup> siècle, la forêt n'occupait qu'une place réduite ; les bouquets de mélèze dominaient les versants les plus abrupts. La première moitié du 19<sup>e</sup> siècle vit le retour de la forêt. Le mélèze envahit les parcelles abandonnées par l'agriculture et les pâturages dégradés, à une époque où la déprise agricole est forte et où les habitants se déplacent vers les villes, attirés par les nouvelles activités économiques plus rémunératrices. Depuis un siècle, l'épicéa et le sapin s'immiscent lentement sous les mélésins vieillissant.

**Photo 1 à droite :**  
Peuplement de mélèze  
*Photo F. Bouroulet*

## Surface et séries d'aménagement

La surface cadastrale de la forêt est de 874 hectares.

Elle est divisée en 42 parcelles qui s'étendent sur les quatre cantons forestiers.

La forêt communale a fait l'objet d'aménagements (ou plans de gestion) successifs depuis une date relativement ancienne, puisque le premier remonte à 1895. Le second a été établi en 1942, le troisième en 1962 et le quatrième a couvert la période de 1976 à 1999 soit 24 ans.

La forêt communale est divisée en trois séries ou groupes de parcelles forestières faisant chacune l'objet d'une gestion distincte et homogène :

- la première série comporte une forte proportion de sapin (55 %), à côté de l'épicéa (20 %) et du mélèze (25 %). Elle totalise 317 ha (parcelles 1 à 20 et 33),

- la deuxième série est celle du mélézin et forme le cœur de la forêt (canton de Mouriaye) avec une superficie de 233 ha (parcelles 21 à 32),

- la troisième série couvre 324 ha (parcelles 34 à 41). Elle regroupe les parcelles dans lesquelles aucune opération sylvicole n'est possible ou ne peut être envisagée.

La répartition des essences principales de la forêt est la suivante :

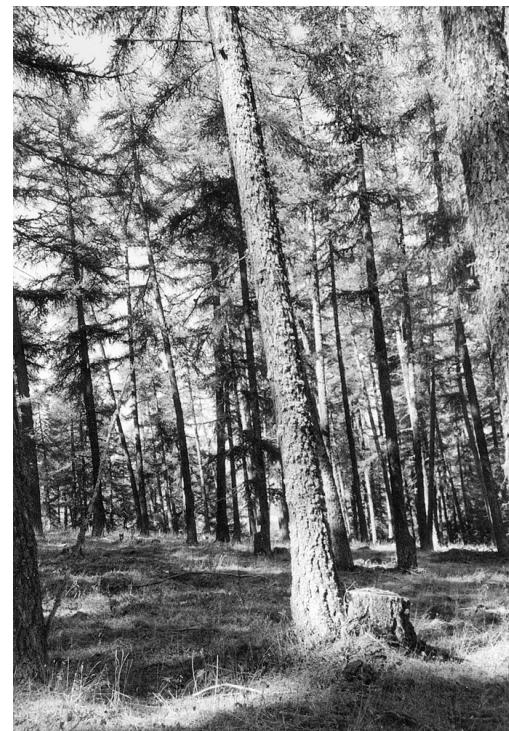
### Essences principales en %

Mélèze	49.1
Sapin	21.1
Epicéa	6.3
Hêtre	11.6
Pin sylvestre	7.5
Pin cembro	2.1
Feuillus divers	2.3

L'histoire végétale de la forêt communale sur les deux derniers siècles souligne la grande précarité du mélèze.

Essence de lumière et de reconquête des terrains déforestés de l'étage montagnard, le mélèze cède à son tour, et dès la première génération, sa place aux essences d'ombre : le sapin, l'épicéa et le hêtre.

L'aire d'extension potentielle de la sapirière-pessière à hêtre s'étend sur la quasi totalité de la surface de la série mélèze (environ 87 %). Ainsi, en forêt communale de



Saint-Vincent-les-Forts, à l'occasion des coupes qui se sont succédées le sapin et l'épicéa se sont substitués au mélèze.

## Canton de Mouriaye

Selon une description de 1830, la partie orientale du canton des Planes est décrite comme couverte de sapin, à l'exception d'environ 80 ha de mélèze.

La partie occidentale du canton des Planes est présentée comme peuplée de "mélèzes de la plus belle espèce".

Pour le canton de Mouriaye, il est dit aussi que celui-ci aurait été acheté par la commune en 1798 après que tous les arbres y aient été exploités. En 1830, de vieilles souches d'arbres y paraissaient encore, "et parmi les souches, des bouquets de mélèzes naissants, rabougris, généralement mangés par les bestiaux".

Le relevé du cadastre du 1<sup>er</sup> Empire (1812), confirme la description de 1830. En 1812, la nature des terrains du canton de Mouriaye (219 ha) se répartissaient en effet en pâturage (160 ha) et en vague (59 ha).

Selon des rapports de 1861, conservés dans les archives de l'Office national des forêts (O.N.F.), dans le canton de Mouriaye existe un magnifique peuplement de mélèze âgé de 20 à 40 ans.

Une description des années 1890 indique un peuplement de mélèze pur dont l'âge des bois varie entre 50 et 140 ans.

Au cours des différents aménagements qui se sont succédés, il a été constaté l'envahissement du sapin et de l'épicéa sur la totalité de la forêt à l'exception du canton de Mouriaye qui n'a jusqu'à maintenant "cédé" au sapin que la parcelle 22 et le bas de la parcelle 21.



## Exploitation du mélézin

Sur les stations de potentialité bonne à très bonne, de l'étage montagnard, le mélèze présente une production soutenue et estimée à 140 ans supérieure à 6 m<sup>3</sup>/ha/an.

En forêt communale de Saint-Vincent-les-Forts, le mélèze est bien conformé, de forme élancée et son bois coloré à grain régulier, non putrescible est recherché. Pour mémoire, le canton de Mouriaye a été retenu en 1973 comme peuplement classé pour la récolte de graines de Mélèze d'Europe de provenance "Briançonnais - Embrunais - numéro 02", sur une surface de 18 830 ha.

Les utilisations du mélèze peuvent être variées :

- charpente (très appréciée), fréquemment employée en Italie,
- menuiserie extérieure,
- bardage extérieur.

En menuiserie traditionnelle, le bois de mélèze est cependant moins apprécié à cause de ses nœuds et surtout de sa tendance au retrait (bois qui travaille).

L'exploitation du mélèze se définit en deux groupes de coupes :

- les coupes de régénération qui tendent vers l'enlèvement progressif de tous les arbres de la parcelle dans un but de renouvellement du peuplement en place pour favoriser l'installation de semis naturels ou le cas échéant la mise en place de plants de mélèzes, d'origine certifiée,

- les coupes d'amélioration qui ont pour but de desserrer progressivement les arbres en fonction de leur âge, de leur taille et de leur état sanitaire.

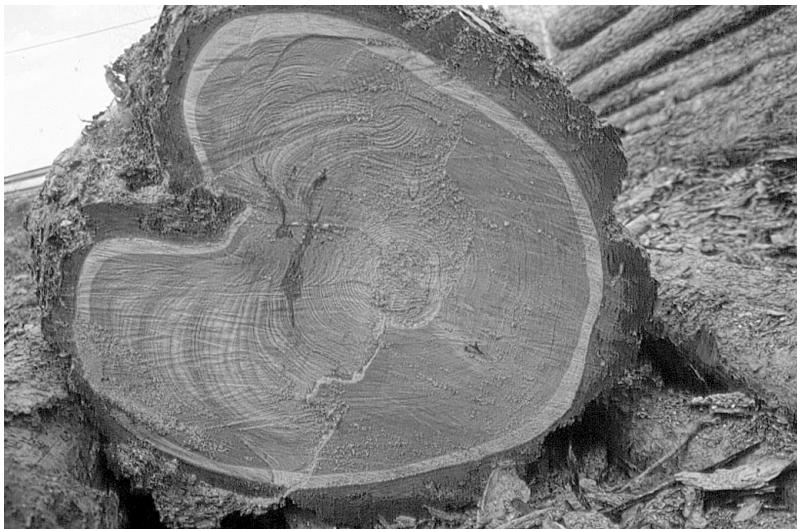


Dans le canton de Mouriaye, ces coupes permettent la mise en vente de lot composés exclusivement de mélèze variant de 300 à 1 000 m<sup>3</sup>. A cela se rajoute un relief favorable à une exploitation facile des bois, un bon réseau de desserte du massif, ce qui permet une valorisation très intéressante du mélèze qui se vend actuellement à près de 75 € le m<sup>3</sup>.

Au cours de l'aménagement précédent (1976-1999), les recettes annuelles moyennes provenant de la forêt se sont élevées à 53 000 €.

En ce qui concerne l'aménagement en cours (2001-2020), il est prévu de récolter 800 m<sup>3</sup> de mélèze et 1300 m<sup>3</sup> d'autres résineux d'un montant estimé de 70 000 € où le mélèze représente 60 % de la recette.

**Photos 2 et 3,  
ci-dessus :**  
Exploitation du mélèze  
*Photos CERPAM*



**Photo 4 :**  
Le bois de mélèze  
est très apprécié  
pour son bois coloré  
imputrescible  
*Photo CERPAM*

Jean-Marc  
COGORDAN  
Office national  
des forêts  
Maison forestière  
communale  
04750 Saint-Vincent-  
les-Forts  
Tél. 04 92 85 87 29

A ces recettes sont liées des dépenses concernant des travaux sur le peuplement et l'infrastructure de 25 000 €.

Pour mémoire, le bilan financier prévisionnel annuel de la forêt communale de Saint-Vincent-les-Forts est de 50 € de l'ha.

## Enjeux paysager, touristique et écologique

A l'échelle du territoire français, le mélèze est une essence forestière peu répandue, sa surface totale ne dépassant guère 100 000 ha.

Pour les Alpes du Sud en revanche, le mélèzin constitue une formation boisée caractéristique, qui occupe un place importante et en extension. On lui attribue 35 700 ha dans les Hautes-Alpes, 22 700 ha dans les Alpes-de-Haute-Provence et 18 900 ha dans les Alpes Maritimes. Avec une superficie totale de 77 000 ha, les Alpes du Sud réunissent donc plus des trois quarts des peuplements de mélèzes recensés au niveau national.

Pour les Alpes du Sud, le mélèzin présente des intérêts multiples. Il offre aux régions de haute montagne des richesses économiques et environnementales de tout premier ordre, que l'on peut regrouper en trois domaines principaux : forestier, pastoral, paysager et écologique.

Par les surfaces qu'il occupe, par sa particularité d'être la seule formation boisée européenne de conifère caducifolié, comme par ses composantes écologiques, le mélèzin constitue un élément essentiel de l'identité environnementale des hautes vallées des Alpes du Sud.

Il forme des peuplements lumineux, favorables à la diversité de la faune et de la flore ; la beauté de ses couleurs en automne est remarquable. Il authentifie le cadre paysager d'accueil des activités touristiques hivernales ou estivales.

On comprend qu'il soit alors souvent inscrit dans les inventaires des zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques (Z.N.I.E.F.F.).

**J.-M.C.**